



# NOUVEAUX PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES CAMEROUNAIS

## I- PROCÉDURE D'ENRÔLEMENT

### 1<sup>ère</sup> ÉTAPE

#### PRÉ-ENRÔLEMENT EN LIGNE :

- Connectez-vous sur le site de pré-enrôlement <https://www.passcam.cm>.
  - Choisissez votre langue de pré-enrôlement (Français ou Anglais). Sélectionnez le bouton « Débutez votre pré-enrôlement ». Entrez votre adresse Email ou votre numéro de téléphone à l'emplacement requis sur le site puis validez.
  - À l'issue de la validation, vous recevez un code par SMS ou par mail sur votre numéro de téléphone ou sur votre adresse Email renseigné (e).
  - Le système vous demande d'introduire le code reçu et de le valider à l'emplacement indiqué sur le site.
  - Sélectionnez l'onglet « Nouvelle demande ». Une fiche d'information s'ouvre avec des champs (espaces) obligatoires et des champs non obligatoires que vous êtes appelé à remplir.
  - Après avoir rempli votre fiche, vous êtes dirigé vers la procédure de paiement.
  - Vous choisissez votre mode de paiement (Yoomee, MTN Mobil Money, Orange Money, Express Union, Carte de crédit).
  - À la fin de la procédure de paiement, une fenêtre de rendez-vous s'affiche. Choisissez le lieu et la date d'enrôlement puis validez.
  - A l'issue de cette validation, le système génère une fiche d'informations en fichier PDF que vous devriez imprimer et apporter le jour de votre enrôlement physique ainsi que les pièces justificatives certifiées avec leurs originaux.
- NB: 1)** Vous avez le droit de changer votre date d'enrôlement physique une seule fois.

2) Une procédure de pré-enrôlement peut être interrompue, puis reprise ultérieurement au niveau où elle a été sauvegardée à partir du code reçu par mail ou par SMS.

3) Une copie du fichier PDF est également transmise dans votre boîte mail.

### 2<sup>ème</sup> ÉTAPE

#### ENRÔLEMENT PHYSIQUE

- Vous vous présentez au centre d'enrôlement le jour choisi, muni de votre fiche d'informations, de vos pièces justificatives certifiées et de leurs originaux.
- Les fonctionnaires de police commis à cette tâche vont procéder à :
  - La vérification de votre dossier physique.
  - L'ouverture de votre dossier soumis en ligne.
  - La prise de vos paramètres (Photo, empreintes digitales, signature, taille).
  - La numérisation de vos pièces justificatives.
  - L'impression de votre fiche d'identification complète.
- Vous êtes appelé à vérifier et à approuver votre fiche d'identification complète.
- Vous recevez un récépissé de dépôt de demande de passeport.
- Après l'enrôlement, s'il n'y pas de rejet, votre document est produit en 48 heures.
- En cas de rejet, vous êtes immédiatement notifié par mail ou par sms avec des précisions sur la conduite à tenir.

### 3<sup>ème</sup> ÉTAPE

#### RETRAIT :

- Une fois le passeport disponible dans votre centre d'enrôlement physique, vous êtes notifié par SMS ou par mail.
- Vérification de votre identité et retrait de votre document uniquement dans votre centre d'enrôlement physique.
- Retrait possible du passeport par un tiers, muni d'une procuration du demandeur dument légalisée par les services compétents.

**NB:** Six mois après la production, le passeport est retourné à la Direction de la Police des Frontières en cas de non retrait.

#### LIEUX D'ENRÔLEMENT

##### AU CAMEROUN

- Commissariats à l'Emi-Immigration dans les 10 chefs-lieux de régions
- Centre National de Production des passeports (Yaoundé)
- Direction de la Police des Frontières (Immeuble DGSN)

##### À L'ÉTRANGER

- Ambassades
- Consulats

## II - PRÉSENTATION DES SPÉCIMENS



Validité : 5 ans



Pour toutes informations utiles appelez la Police au

**1500**

SITES D'ENRÔLEMENT

[www.dgsn.cm](http://www.dgsn.cm)  
[www.passcam.cm](http://www.passcam.cm)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

CONSULAT GENERAL  
DU CAMEROUN À MARSEILLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

GENERAL CONSULATE  
OF CAMEROON IN MARSEILLE

N° ..... /CGCM/ .....

Marseille, le .....

### **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT**

LES DÉPÔTS DE DOSSIERS DE DEMANDE DE NOUVEAUX PASSEPORTS BIOMETRIQUES SE FONT **EXCLUSIVEMENT** SUR RENDEZ-VOUS PRIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA DÉLEGATION GÉNÉRALE À LA SÛRETÉ NATIONALE (DGSN) :

<https://www.passcam.cm> (cf Procédure d'enrôlement ci-dessus)

**Les originaux des documents sont obligatoires**

**La légalisation de chaque document coûte 15 € et se fait au Consulat**

#### **I - POUR LES PERSONNES MAJEURES (21 ANS ET PLUS)**

- 1- Le récépissé imprimé durant la phase de pré-enrôlement sur le site de la DGSN <https://www.passcam.cm> ;
- 2- L'original et la photocopie de l'acte de naissance (à légaliser au Consulat). En cas de perte de l'acte original bien vouloir demander auprès de votre Mairie de naissance une copie certifiée conforme datant de moins de trois mois et une attestation d'existence de la souche de cet acte. Pour les actes de naissance reconstitués, joindre **la grosse des différents jugements** (reconstitution ou supplétif).
- 3- L'original et la photocopie de la carte nationale d'identité camerounaise (à légaliser au Consulat) ou l'original d'une carte d'identité consulaire en cours de validité.  
**En cas de non possession de l'un de ces deux documents, se faire établir une carte consulaire au Consulat, avant le rendez-vous fixé pour le pré-enrôlement (Voir formulaire et liste des pièces sur le site du Consulat Général du Cameroun à Marseille).**
- 4- La photocopie d'un justificatif d'emploi (une fiche de paie récente, carte professionnelle, attestation employeur).
- 5- Le certificat de scolarité de l'année en cours pour les étudiants.
- 6- **Photos d'identité** à payer et à faire obligatoirement sur place au Consulat.
- 7- L'original et la photocopie du titre de séjour ou du récépissé en cours de validité.
- 8- La photocopie d'un justificatif de domicile (EDF, FACTURE DE TELEPHONE, QUITTANCE DE LOYER). Pour les personnes hébergées, l'hébergeant doit fournir, en plus du justificatif de domicile, une attestation manuscrite d'hébergement et la photocopie de sa pièce d'identité.
- 9- L'original et la photocopie de l'acte de mariage camerounais pour la femme mariée (à légaliser au Consulat) ; pour les autres actes de mariage délivrés en France ou dans tout autre pays, fournir **une copie intégrale** datant de moins de trois. En cas de divorce, fournir l'original et la photocopie de la Grosse du divorce (à légaliser au Consulat). Pour les conjoints décédés, fournir l'original et la photocopie de l'acte de décès (à légaliser au Consulat).
- 10- Le décret de naturalisation ou de réintégration le cas échéant.
- 11- La photocopie de l'ancien passeport, ainsi que l'original du passeport.
- 12- En cas de perte ou de vol de passeport, joindre un certificat de perte ou une main courante délivrée par les Autorités Françaises.

***NB : La présence de tout demandeur de passeport est exigée pour le prélèvement des empreintes, de la taille ainsi que le dépôt de la signature du déclarant.***



N° ..... /CGCM/ .....

Marseille, le .....

## **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT**

LES DEPÔTS DE DOSSIERS DE DEMANDE DE NOUVEAUX PASSEPORTS BIOMETRIQUES SE FONT **EXCLUSIVEMENT** SUR RENDEZ-VOUS PRIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA DELEGATION GENERALE A LA SÛRETÉ NATIONALE (DGSN) : <https://www.passcam.cm> (cf Procédure d'enrôlement ci-dessus)

**Les originaux des documents sont obligatoires**

***La légalisation de chaque document coûte 15 € et se fait au Consulat***

### **II - POUR LES PERSONNES MINEURES (MOINS DE 21 ANS)**

- 1- Le récépissé imprimé durant la phase de pré-enrôlement sur le site de la DGSN <https://www.passcam.cm> ;
- 2- L'original et la photocopie de l'acte de naissance (à légaliser au Consulat). En cas de perte de l'acte original bien vouloir demander auprès de votre Mairie de naissance une copie certifiée conforme datant de moins de trois mois et une attestation d'existence de la souche de cet acte. Pour les actes de naissance reconstitués, joindre **la grosse des différents jugements** (reconstitution ou supplétif). L'original et la photocopie de la carte nationale d'identité camerounaise (à légaliser au Consulat) ou l'original d'une carte d'identité consulaire en cours de validité.  
**En cas de non possession de l'un de ces deux pièces, se faire établir une carte d'identité consulaire par le Consulat, avant le rendez-vous fixé pour le pré-enrôlement** (Voir formulaire et liste des pièces sur le site du Consulat Général du Cameroun à Marseille).
- 3- La photocopie de de l'ancien passeport, ainsi que l'original du passeport (si disponible)
- 4- La photocopie du document de circulation pour mineur étranger (si disponible)
- 5- Le certificat de scolarité de l'année en cours pour les élèves et les étudiants.
- 6- La photocopie certifiée conforme légalisée du jugement de tutelle pour les enfants sous tutelle (à légaliser au Consulat).
- 7- **Photos d'identité** à payer et à faire obligatoirement sur place au Consulat.
- 8- La présence de l'un des parents ou du tuteur légal, muni de l'original et de la photocopie du passeport camerounais ou de sa carte nationale d'identité camerounaise, en cours de validité (à légaliser au Consulat)
- 9- Une autorisation parentale (Voir formulaire ci-joint), établie par le parent accompagnateur pour l'établissement du passeport du mineur (à légaliser au Consulat)
- 10- La photocopie d'un justificatif de domicile (EDF, FACTURE DE TELEPHONE, QUITTANCE DE LOYER). Une attestation manuscrite d'hébergement datée et signée par l'hébergeant, ainsi que la photocopie d'une pièce d'identité ; (Voir formulaire ci-joint)
- 11- Pour les enfants nés en France, la transcription de leur acte de naissance est obligatoire et doit être faite avant la demande du passeport. (Voir la liste des pièces à fournir à la rubrique « ETAT CIVIL » du site du Consulat Général du Cameroun à Marseille).

***NB : La présence de tout demandeur de passeport est exigée pour le prélèvement des empreintes, de la taille ainsi que le dépôt de la signature du déclarant.***

**AUTORISATION PARENTALE**  
**POUR DEMANDE DE PASSEPORT POUR ENFANT MINEUR**

Je soussigné (e) -----

Né (e) le ----- à -----

Passeport /CNI n° ----- délivré le ----- à -----

Adresse -----

N° téléphone ----- mail -----

Autorise le Consulat Général du Cameroun à Marseille à établir un passeport en faveur de mon fils / ma fille :

Nom (s) et Prénom (s) -----

Né (e) le ----- à -----

En foi de quoi la présente autorisation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à ----- le -----

Signature :

## ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné (e) -----

Né (e) le ----- à -----

De nationalité -----

Profession -----

Adresse -----  
-----

N° téléphone ----- mail -----

Déclare sur l'honneur héberger à mon domicile:

Nom (s) et Prénom (s) -----

Né (e) le ----- à -----

Fait à ----- le -----

Signature de l'hébergeant :